DIRECTION ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES ORBITAUX
GROUPE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHENOMENES AEROSPATIAUX NON IDENTIFIES

Toulouse, le 22/11/2017
DSO/DA//GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

NANCRAS (17) 16.09.1996

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr. Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé CORME ROYAL (17) 1996 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment.

Le seul document en la possession du GEIPAN relatif à ce cas d'observation est le procès-verbal de Gendarmerie daté du 21.09.1996.

Il concerne l'observation par le témoin le 16.09.1996, depuis la commune de NANCRAS (17), d'un PAN.

Le témoin a réalisé un croquis du PAN, qui se trouve en pièce jointe n°3 du procès-verbal.

2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, extraite du procès-verbal :

« Ce jour je me présente à vos services pour vous faire part d'un étrange phénomène, dont j'ai été le témoin le lundi 16 septembre 1996 aux alentours de 5 heures.

Je venais juste de quitter mon domicile, situé sur la route du Gua, j'ai d'abord remarqué un point assez volumineux dans le ciel, qui dégageait une vive luminosité, alors que je circulais en direction de Nancras. J'ai été intrigué par sa forte brillance et par sa grosseur tout à fait inhabituelle.

J'ai poursuivi ma route et, alors que je circulais sur la départementale 728 en direction de Saintes, j'ai brusquement aperçu un engin en position stationnaire du côté gauche. Je me trouvais sensiblement à hauteur du pépiniériste Grégoire, peu avant l'agglomération de Corme Royal. Cet objet était de forme ovoïde et comportait trois hublots de forme carrée, dans laquelle on voyait une forte couleur orange.

Malgré ma surprise, j'ai continué de rouler mais j'ai néanmoins eu largement le temps de l'observer. Cet objet se trouvait selon moi à une altitude de 30 ou 40 mètres et à 300-400 mètres de la route, à l'aplomb de certaines maisons du bourg de Corme Royal, que je situerai entre l'établissement Grégoire et la maison de retraite.

Comme je vous l'ai dit, cet objet était fixe et ne dégageait aucun rayonnement quelconque. Ses dimensions étaient imposantes et je pense que cet objet pouvait mesurer une dizaine de mètres de longueur. Malgré la nuit noire, j'ai pu néanmoins en apercevoir les contours. Cette masse était sombre.

J'ai poursuivi ma route et n'ai pas voulu m'arrêter car cette vision peu courante m'avait effrayé.

Un peu plus loin, alors que j'arrivais aux abords de Saintes, j'ai remarqué à nouveau sur ma gauche deux formes identiques dans le ciel. Je me trouvais à ce moment-là à hauteur du pont enjambant l'autoroute A10. Il devait être à ce moment-là 5 heures 20. Ces deux objets ne se trouvaient pas à la même altitude et ils étaient en fait sur un plan décalé. La masse la plus basse me semblait plus proche et pouvait se trouver au-dessus du magasin But. L'autre objet était plus haut et beaucoup plus loin.

***Sur interrogation** : ces objets avaient la même forme et je pouvais parfaitement distinguer leurs trois hublots. Ils ne se déplaçaient pas non plus dans le ciel et conservaient une position stationnaire.*

Là non plus, je ne me suis pas arrêté et j'ai finalement perdu de vue ces masses dans le ciel.

C'est la première fois que je suis témoin d'un tel phénomène.

Je suis rentré de Limoges hier en fin d'après-midi et j'ai estimé qu'il fallait en parler à la Gendarmerie.

Sur interrogation *: je ne m'intéresse pas aux phénomènes des OVNI. Je n'ai jamais lu d'ouvrages sur cette question ; jusqu'à présent, cela me laissait relativement sceptique.*

Aujourd'hui, j'ai l'impression d'avoir été le témoin d'un phénomène bien réel, qui n'est nullement le fruit de mon imagination.

Pour ma part, il ne s'agit en aucun cas d'un ballon-sonde ou d'un quelconque engin volant connu.

A mon avis, je ne dois pas être le seul témoin de ces faits, car il y avait un peu de circulation à cette heure-là à Saintes. Quand j'ai vu la forme à Corme Royal, j'étais précédé d'un camion 19 tonnes de couleur blanche. Je n'ai pas pensé à relever l'immatriculation.

J'ai fait un dessin de cet objet volant que je vous remets.

Je ne désire pas que mon nom soit cité dans la presse, si ce fait devait être dévoilé au public.

Le lundi 16 septembre 1996, vers 5 heures, il faisait une nuit noire. Le ciel était étoilé et par conséquent dégagé. La visibilité et l'observation étaient bonnes du fait de la proximité des objets dans le ciel. ».

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La **situation géographique** est résumée sur les deux cartes ci-dessous.

Situation géographique phase d'observation 1

Situation géographique phase d'observation 2

Les **données météorologiques** sont celles pour la ville de Cognac (13), située entre environ 27 et 44 km (selon la phase d'observation considérée) à vol d'oiseau à l'est-sud-est de la position du témoin.

Bien que les données pour la date et l'heure exactes soient absentes, nous pouvons noter que le 15 et le 16 septembre 1996, le temps est resté dégagé :

Météo : dimanche 15 septembre 1996 à Nancras (*)

METEO FRANCE

- Personnaliser avec un lien vers une image
- Personnaliser en ajoutant un titre
- Personnaliser en ajoutant du texte

- Température minimale de la journée : 6.6°C
- Température maximale de la journée : 23.4°C
- Durée d'ensoleillement de la journée : 12h
- Hauteur des précipitations : 0.0mm

11 h

Ensoleillé

(*) Les données sont celles de la station de Cognac, station de référence la plus proche de Nancras.

Les **données astronomiques** sont les suivantes, à la date et à l'heure de l'observation pour Saintes (33)

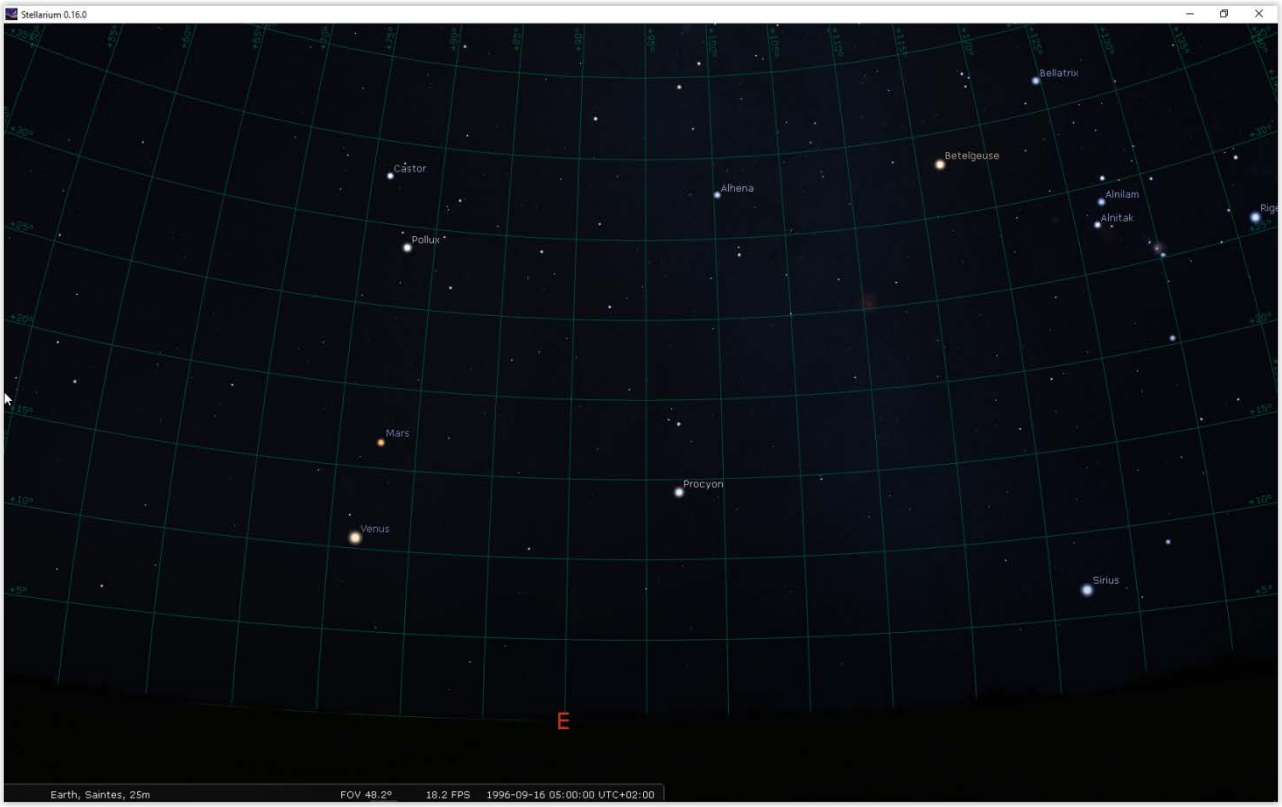

A noter la présence de Vénus, se levant, à environ 10° au-dessus de l'horizon, vers l'est.

Analyse

Concernant la toute première partie de l'observation, que le témoin décrit ainsi : « *je venais juste de quitter mon domicile, situé sur la route du Gua, j'ai d'abord remarqué un point assez volumineux dans le ciel, qui dégageait une vive luminosité, alors que je circulais en direction de Nancras. J'ai été intrigué par sa forte brillance et par sa grosseur tout à fait inhabituelle* », le témoin a probablement observé la planète Vénus, se levant à l'est-nord-est, soit face à son sens de déplacement.

Pour les deux autres parties, la description du PAN faite par le témoin, son apparente immobilité et le fait de revoir les mêmes objets un peu plus loin, avec les mêmes caractéristiques, ne permettent pas a priori d'émettre une quelconque hypothèse explicative.

La couleur orange mentionnée par le témoin rappelle celle, classique, des lanternes thaïlandaises, mais en 1996, elles n'étaient pas encore connues en France.

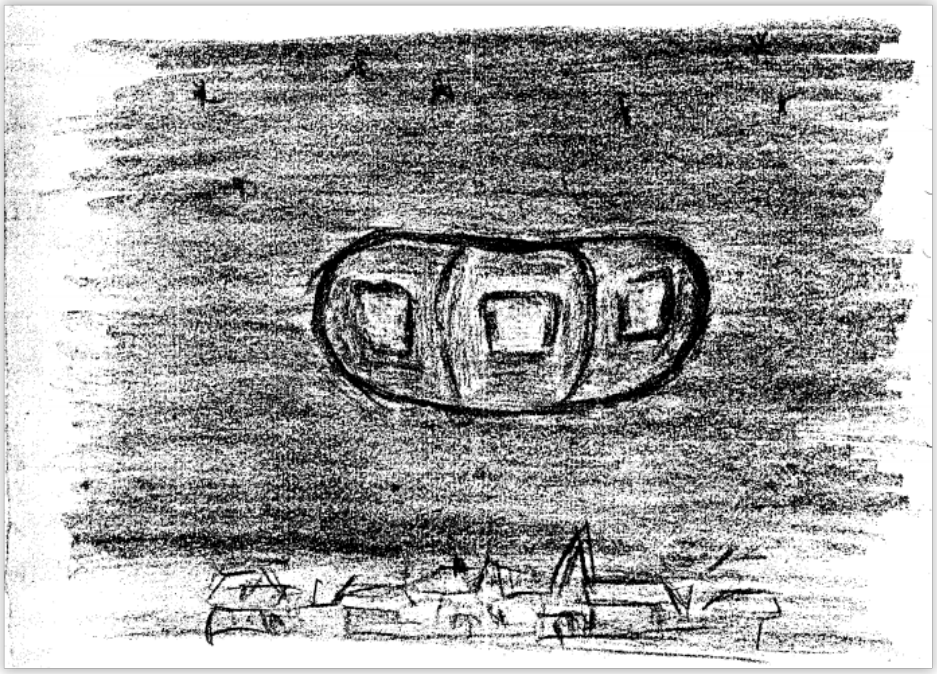

Croquis du témoin représentant le PAN

D'autres hypothèses auraient pu être exploitées, comme par exemple celle de dirigeables ou de ballons captifs.

Les gendarmes évoquent dans le procès-verbal la présence d'un « *relais hertzien du réseau Linarés, implanté en milieu rural sur le territoire de la commune de Saint-Georges-des-coteaux, du côté gauche de la route départementale 728 en direction de Saintes (coordonnées UTM : XR 782 633).*

Il s'agit d'un relais télé surveillé par la station de la base aérienne 709 de Cognac (16).

Précisons que ce relais est éclairé la nuit, à son extrémité supérieure, par trois lampes de couleur rouge installées au même niveau. Il n'est pas visible de Corme Royal ».

Le relais hertzien mentionné par les gendarmes n'est pas visible depuis le point d'observation 1 où se trouvait le témoin, peu avant le bourg de Corme-Royal. Aucun autre relais ne se trouve plus près.

Il existe par ailleurs une seconde antenne, plus haute et qui existait déjà en 1996. Elle se situe non loin du magasin « *But* » nommé par le témoin, et dans le même azimut.

Lorsque l'on se trouve sur le pont enjambant l'A10, les deux antennes sont clairement visibles sur l'arrière gauche :

Aucune information sur l'éclairage nocturne de ces antennes (en 1996) n'a pu être trouvée, autre que celle donnée par la gendarmerie pour l'antenne relais 1.

Bien que l'hypothèse soit intéressante pour la seconde phase de l'observation, on pourra se demander, s'il s'agit bien d'une confusion avec les lumières de signalisation des antennes hertziennes, pourquoi le témoin ne les aurait pas remarquées auparavant sur son trajet, offrant de larges zones dégagées sur la gauche, avant le pont sur l'A10, où elles sont tout aussi, voire davantage, visibles.

Le dessin réalisé par le témoin, s'il est à l'échelle, fait apparaître un des PANs comme étant très grand en regard du village dessiné au-dessous et en arrière-plan. Est-ce un effet de perspective ? Le témoin voyait-il vraiment le PAN selon une taille angulaire conséquente ? Ces points sont malheureusement invérifiables.

3.1. SYNTHESE DES ELEMENTS COLLECTES

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	NANCRAS (17)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	SUR LA D728
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	SE RENDAIT SUR SON LIEU DE TRAVAIL EN VOITURE
B2	Adresse précise du lieu d'observation	/
B3	Description du lieu d'observation	SUR LA ROUTE D728, A L'INTERIEUR DU VEHICULE DU TEMOIN
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	16/09/1996
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	VERS 05:00:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	ENVIRON 20 MINUTES
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	NON
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	/
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	DEUX PHASES D'OBSERVATION DISCTINCTES
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE TEMOIN A PERDU DE VUE LES PANS
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	CIEL DEGAGE
B15	Conditions astronomiques	/
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/

Description du phénomène perçu		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1, 2 PUIS 1
C2	Forme	PONCTUELLE PUIS OVOIDE
C3	Couleur	ORANGE (« HUBLOTS »)
C4	Luminosité	FORTE
C5	Trainée ou halo ?	NON
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	/
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	ENVIRON 30° PUIS ENVIRON 310°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	ENVIRON 30° PUIS ENVIRON 310°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	IMMOBILE
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

La seule hypothèse envisagée est celle de la confusion avec les feux de signalisation d'antennes relais hertziennes.

4.1. SYNTHESE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE			EVALUATION*
1. ANTENNES RELAIS HERTZIENNES			40%
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE OU MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- EMPLACEMENT DES ANTENNES	- DANS L'AXE D'OBSERVATION POUR LA SECONDE PHASE	- LE TEMOIN AURAIT DU VOIR LES ANTENNES PLUS TOT SUR LA ROUTE - ABSENCE D'ANTENNES DANS LA ZONE POUR LA PREMIERE PHASE	-0.50
- COULEUR	- ROUGE CONFONDU AVEC L'ORANGE ?	- DEPEND DE LA VISION DU TEMOIN : INVERIFIABLE	0.00
- EMPLACEMENT DES LUMIERES	- TROIS AU MEME NIVEAU SELON LES GENDARMES	- INVERIFIABLE	0.00
- TAILLE	- DESSIN REPRESENTATIF ?	- INVERIFIABLE	0.00

Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

4.2. SYNTHESE DE LA CONSISTANCE

La consistance est faible à très faible, avec peu de données, en particulier de taille angulaire des PANs. Quand ces données existent, elles sont peu exploitables.

5- CONCLUSION

La toute première partie de l'observation (point d'observation 0), que le témoin décrit ainsi : « *j'ai d'abord remarqué un point assez volumineux dans le ciel, qui dégageait une vive luminosité, alors que je circulais en direction de Nancras. J'ai été intrigué par sa forte brillance et par sa grosseur tout à fait inhabituelle* », le témoin a probablement observé la planète Vénus, se levant à l'est-nord-est, soit face à son sens de déplacement.

Les gendarmes évoquent dans le procès-verbal la présence d'un relais hertzien présentant trois lumières orange (le témoin décrit trois hublots), il existe aussi une autre antenne. Les deux sont visibles depuis le point d'observation 2, mais pas du point d'observation 1, alors que le témoin semble revoir les mêmes caractéristiques. Ce ne semble pas pouvoir être l'explication.

Pour le point d'observation 1, il n'existe aucune hypothèse explicative.

La description du PAN faite par le témoin, son apparente immobilité ne permettent pas d'émettre une quelconque hypothèse explicative.

D'un autre côté, les données recueillies lors de l'audition du témoin ne sont pas suffisantes en qualité et fiabilité. Une reconstitution sur place, de nuit, aurait permis de faire des mesures d'angles (position et largeur angulaire) d'interroger plus longuement et précisément le témoin et d'instruire plus en avant les hypothèses et peut être d'en mettre en place d'autres. Plus de 20 ans après, il semble illusoire de relancer une telle enquête.

Au regard de la méthodologie de classification actuelle A/B/C/D1/D2 (voir http://www.cnes-geipan.fr/index.php?id=181&no_cache=1&tx_ttnews[backPid]=211&tx_ttnews[tt_news]=209), le présent cas serait d'une étrangeté de niveau D1, mais sa consistance est trop faible pour valider le caractère inexpliqué de l'observation.

En conséquence, le cas est classé en « **C** » comme manque d'informations fiables.

5.1. CLASSIFICATION

CONSISTANCE[1] (IxF) 0.4 = 0.6 x 0.7 **ETRANGETE[2] (E)** 0.6

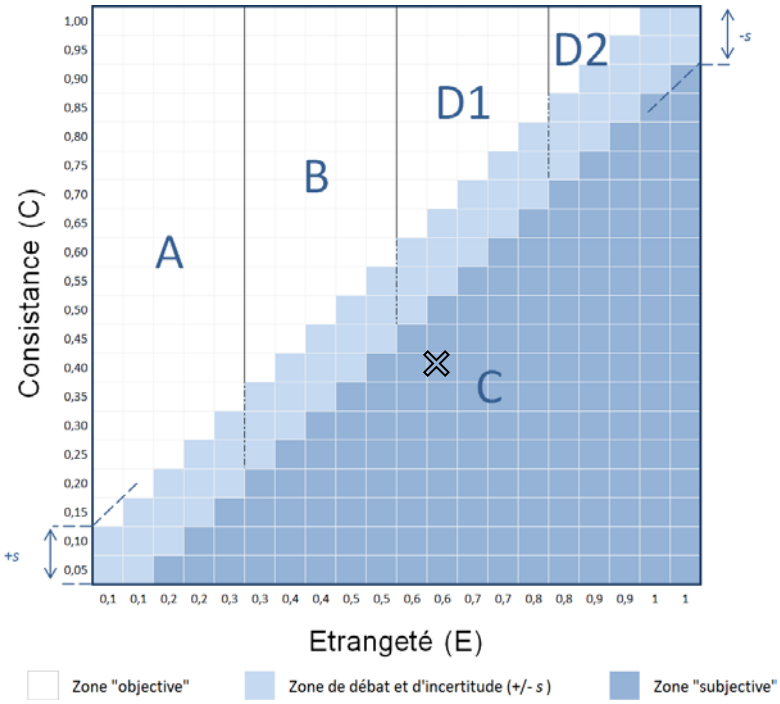

(1) CONSISTANCE (C) : ENTRE 0 ET 1. QUANTITE D'INFORMATIONS (*I*) FIABLES (*F*) RECUEILLIES SUR UN TEMOIGNAGE (*C = IxF*)

(2) ETRANGETE (E) : ENTRE 0 ET 1. DISTANCE EN TERMES D'INFORMATIONS A L'ENSEMBLE DES PHENOMENES CONNUS